

Procédure pathologie F

Nomenclature

Situation requérant une revalidation pour les bénéficiaires qui, à partir de leur 65^{ème} anniversaire, sont déjà tombés et présentent un risque de récurrence ; à objectiver par le médecin traitant et kinésithérapeute sur la base:

1. du test « Timed up & Go », avec un score supérieur à 20 secondes;

ET

2. d'un résultat positif à au moins l'un des deux tests suivants, devant tous deux être exécutés :

- Le test "Tinetti", avec un score inférieur à 20/28;

- Le test "Timed-chair-stands", avec un score supérieur à 14 secondes.

Si le patient répond à ces conditions, celui-ci a droit à 60 séances de kinésithérapie avec intervention normale. Le nombre de traitements est illimité mais dès la 61^{ème} séance l'intervention diminue.